



REVUE JURIDIQUE DE LA SORBONNE
SORBONNE LAW REVIEW



n° 8
décembre 2023

DOSSIER 1 :
LE DROIT EN SPECTACLE

DOSSIER 2 :
LA LIBERTÉ D'EXPRESSION
ET DE LA PRESSE

TABLE DES MATIÈRES

DOSSIER :

LE DROIT EN SPECTACLE _____ 9

PARTIE 1.

LE DROIT COMME OBJET DE SPECTACLE _____ 11

Avant-propos _____ 13

Julie DE GUILHEM, Tannaz GHOLIZADEH et Tatiana KOZLOVSKY

1. Le Droit peut-il être un spectacle ? _____ 15

Valérie Laure BENABOU

2. La justice en procès _____ 29

Maya ROS Y BLASCO

3. Réalisme et vraisemblance du procès dans le théâtre du premier âge classique (1640-1670) _____ 53

Romain DUBOS

4. Identification et mobilisation de la rhétorique shakespearienne du pouvoir au sein de l'appareil réflexif juridique _____ 71

Abraham LE GUEN

5. Droit et Théâtre : miroirs _____ 89

Sylvin BRANIER-RENAULT

6. Les procès fictifs : usages artistiques et sociaux du procès dans la cité _____ 109

Nathalie GOEDERT

Ninon MAILLARD

7. Le spectacle de la justice dans les séries judiciaires télévisées _____ 135

Barbara VILLEZ

PARTIE 2.

LE DROIT COMME SOURCE DE SPECTACLE _____ 149

8. Le costume et le droit _____ 151

Julie MATTIUSI

9. Transparence de la justice et spectacle _____	163
Emmanuel JEULAND et Kenneth KPONOU	
I.- L'absence des acteurs du procès civil_____	167
Kenneth KPONOU	
II.- La diffusion des audiences et la question du spectacle_____	179
Par Emmanuel JEULAND	
10. Le Tribunal international Monsanto : une tribune à l'appel de l'évolution du droit _____	193
Joris FONTAINE	
11. Entre République et religion, une approche politique des cérémonies familiales _____	205
Martin BAUX DUPUY Rébecca DEMOULE	
12. JOP 2024 : ne pas gâcher la fête ? _____	217
Florence BELLIVIER Antonin GUILLARD	
13. La loi relative aux influenceurs : spectacle(s) et réseaux sociaux _____	233
Tatiana KOZLOVSKY Robin PLIQUE	

DOSSIER :

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DE LA PRESSE____**253**

La liberté d'expression et de la presse _____	255
Jonas KNETSCH	
La liberté d'expression, un droit constitutionnel _____	257
Khalil FENDRI	
La liberté d'expression de l'universitaire _____	269
Xavier DUPRÉ DE BOULOIS	
Liberté d'expression et responsabilité civile _____	281
Patrice JOURDAIN	
Les abus de la liberté d'expression et la responsabilité civile _____	291
Sami JERBI	

Liberté d'expression et cessation de l'illicite _____	319
Jonas KNETSCH	
La protection de la liberté d'expression dans le domaine de l'art : l'exemple du <i>street art</i> _____	331
Marine RANOUIL	
Réflexions sur la liberté d'expression à partir de l'arrêt rendu par la Cour de cassation tunisienne n° 6096 du 4 décembre 2014 _____	339
Salma ABID-MNIF	
La liberté d'expression en droit international privé _____	357
Salma TRIKI	

DOSSIER :
LA LIBERTÉ D'EXPRESSION
ET DE LA PRESSE

COLLOQUE FRANCO-TUNISIEN, SFAX,
8 ET 9 DÉCEMBRE 2022

La liberté d'expression et de la presse

Colloque des 8 et 9 décembre 2022

Sfax, Tunisie

Jonas KNETSCH

Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Coresponsable du département CRCA de l'IRJS

Les 8 et 9 décembre 2022 s'est tenu à Sfax en Tunisie un colloque international autour du thème « La liberté d'expression et de la presse ». Cet événement a été organisé par la Faculté de droit de Sfax, en coopération avec l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS), sous la direction de Sami Jerbi, professeur émérite de l'Université de Sfax, de Salma Abid Mnif, agrégée de droit privé et maître de conférences à la faculté de droit et de sciences politiques de l'Université Tunis I, ainsi que de Jonas Knetsch, professeur de droit privé à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Ce colloque s'inscrit dans une longue de tradition de coopération académique entre l'IRJS et la Faculté de droit de Sfax, qui fut initiée en 2003 par les professeurs Sami Jerbi et Patrice Jourdain et qui a donné lieu à une quinzaine de manifestations scientifiques.

Au regard de l'actualité politique, en Tunisie, en France et ailleurs dans le monde, il nous a semblé important de réunir des universitaires tunisiens et français pour réfléchir à la protection de la liberté d'expression et de la presse, malmenée par les conflits internes et internationaux. Issue de conventions internationales, de textes de nature constitutionnelle ou législative, la liberté d'expression pose un défi au système juridique en ce qu'il interroge des normes en droit constitutionnel, en droit pénal, en droit des obligations, en droit international privé ou encore en droit processuel.

Nous sommes très heureux que les travaux de ce colloque, riches et variés, puissent faire l'objet d'une publication dans les colonnes de la *Revue juridique de la Sorbonne*. Que le lecteur veuille bien trouver ici l'essentiel des contributions qui ont été présentées lors de cette rencontre franco-tunisienne.